

Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2021 Communication du Conseil communal au Conseil général

N°06

Annexe au nouveau règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 27 mai 2021, le Conseil général a accepté, à la majorité, l'adoption du nouveau règlement communal **amendé** relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution.

L'amendement portait sur l'application d'une fourchette de tarifs de CHF 0.00 à CHF 200.00 sur les appareils automatiques de distribution en lieu et place du montant fixe de CHF 200.00 permettant de donner une marge de manœuvre au Conseil communal afin d'adapter les tarifs selon les appareils et de répondre au mieux aux évolutions futures. Une fiche de tarif détaillée a été demandée avec sa présentation lors d'un prochain Conseil général.

Le Conseil communal s'est penché sur la question et a élaboré une annexe fixant les tarifs des différents appareils de distribution. Cependant, devant la difficulté à définir des critères objectifs pour différencier les tarifs, le même montant de CHF 200.00 a, pour l'instant, été appliqué à tous les appareils. Les jeux d'adresse sont, quant à eux, imposés à CHF 100.00 par appareil.

La Police communale est actuellement en train d'inventorier les différents appareils présents sur le territoire communal afin de pouvoir procéder prochainement à la facturation. Pour rappel, l'application du nouveau règlement permettra d'encaisser une somme d'environ CHF 8'000.00 par année.

Nous précisons que le règlement, tel qu'amendé, a été validé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts en date du 17 août 2021. Il est donc en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Philippe Aegerter, Dicastère des finances